

Circonscription SUD ENTRE –
DEUX – MERS

Nom et coordonnées de l'école : ECOLE PUBLIQUE Commune : LOUPIAC DE CADILLAC	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE Date : 5 novembre 2024
---	---

Présents :**Présidente - (directrice d'école) : Mme Maryse FORTAGE**

Equipe enseignante :	Mme Chataigner – M. Louys - Mme Desbats – Mme Barral – Mme Fortage - Mme Ripond – Mme Leblond (Titulaire Remplaçante rattachée à l'école)
Le maire ou son représentant :	M. Expert, maire Mme Cartier, adjointe au maire chargée des affaires scolaires
Représentants élus des parents d'élèves	Mme Expert – Mme Rabier – M. Rousselet – M. Garbaye – Mme Maillard – Mme Nougueyreau
DDEN :	/
Invités (personnel municipal, ...):	Mme Destrac, représentante de la municipalité de Monprimblanc Mme Lepron, représentante du personnel communal

Excusés :**Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Emilie Duprat**

Equipe enseignante :	Mme Rivals
Le maire ou son représentant :	
Représentants élus des parents d'élèves	
DDEN :	/
Invités (personnel municipal, ...):	Mme Boudot, représentante de la municipalité de Gabarnac M. Corentin Rapin, animateur référent de l'accueil périscolaire

Début du conseil d'école : 18h00**Secrétaires de séance : Mme Nougueyreau et Mme Ripond****Ordre du jour :**

- Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école, présentation des membres du Conseil d'école,
- Règlement intérieur du Conseil d'école, fonctionnement et rôle du conseil d'école,
- Règlement intérieur de l'école, la charte de la laïcité et la charte de la diversité,
- Effectifs à la rentrée 2025, répartition, prévision des effectifs à la rentrée 2026,
- Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire,
- Les registres de sécurité et le PPMS,
- Les projets de classe,
- Les dispositifs d'aide : pôle ressource, le RASED, Activités Pédagogiques Complémentaires
- La communication parents /enseignants / direction / mairie,
- Le bilan financier 2024-2025 de la coopérative scolaire, le budget municipal,
- Les travaux d'entretien,
- Les questions des parents.

1. RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

-Mme Marie-Charlotte EXPERT	PS-MS (Gina) CE1-CE2 (Zoë)
-Mme Lucile RABIER	MS-GS (Noah)
-M. Emmanuel ROUSSELET	MS-GS (Lyra)
-M. Guillaume GARBAYE	GS-CP (Timéo) – CM1-CM2 (Noé)
-Mme Laura MAILLARD	CM1-CM2 (Lyna)
-Mme Lucie NOUGUEYREAU	CE1-CE2 (Iris)

Inscrits : 204 Votants : 58 Exprimés : 49
Taux de participation : 28,43 %

L'élection des parents a été réalisée uniquement par correspondance. Beaucoup d'enveloppes non conformes sont arrivées : petite enveloppe de vote mise ainsi dans les cahiers de correspondance (ni nom, ni signature), enveloppe avec le nom de l'électeur mais sans signature. Afin d'éviter ceci, il a été évoqué l'idée de fournir les enveloppes déjà étiquetées au nom de chaque électeur avec un tampon « signature des parents ».

Il y aura 3 conseils d'école conformément à la réglementation : celui du premier trimestre quinze jours après les élections, celui du deuxième trimestre en mars, celui du troisième trimestre fin juin.

Sont invités de droit :

- l'IEN,
- les parents d'élèves élus,
- l'ensemble des enseignants,
- les responsables de la mairie (le maire ou son représentant et un conseiller municipal),
- un membre du RASED.

Sont également invités :

- un membre du personnel municipal employé dans l'école,
- un responsable de l'accueil périscolaire,
- un représentant des municipalités n'ayant pas d'école où des élèves sont domiciliés.

2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ÉCOLE :

Lecture des cinq articles.

Le règlement intérieur du conseil d'école a été adopté.

Le compte-rendu du conseil d'école est relu par les secrétaires de séance et la municipalité avant signature et diffusion auprès des familles et différents partenaires.

3. LECTURE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE, DE LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ, DE LA CHARTE DE LA DIVERSITÉ :

a) Lecture du règlement intérieur de l'école par l'équipe enseignante :

Le règlement intérieur est conçu à partir du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Gironde.

Certains points du règlement peuvent être modifiés lorsque la situation l'exige (situation sanitaire particulière par exemple).

→Dans l'article 1 « Scolarisation et horaires », a été enlevé :

« Les élèves de maternelle sont accueillis de 8h35 à 8h45 dans leur classe uniquement le lundi », l'accueil des élèves se faisant tous les jours au niveau du sas nord. (Entrée de l'accueil périscolaire)

→Dans l'article 6.1 Vie à l'école a été ajouté :

Conformément au décret n° 2025-582 du 27 juin 2025, il est interdit de fumer et de vapoter dans un périmètre d'au moins 10 m aux abords de l'école

→Dans l'article 7. Maternelle a été écrit

Les enfants admis en classe maternelle sont accompagnés au sas nord (entrée de l'accueil périscolaire) et seront repris au même endroit.

Le règlement intérieur de l'école a été voté à l'unanimité.

La directrice précise que lorsque des locaux (cour comprise) sont prêtés à des associations, ceux-ci sont rendus en l'état ce qui n'a pas toujours été le cas. Merci !

b) Lecture de la charte de laïcité :

Elle vise à réaffirmer l'importance des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. La garantie à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes. Elle garantit l'égal traitement de tous, le respect mutuel ; elle rappelle l'accès pour tous à une culture commune et partagée.

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

La République est laïque. L'École est laïque.

Les cinq premiers articles rappellent les principes fondamentaux de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

La charte de la laïcité a été distribuée à toutes les familles à la rentrée. Elle a été collée dans le cahier de correspondance et a dû être signée par les familles. Elle a été également envoyée par mail à tous les parents.

c) Lecture de la charte de la diversité :

Elle vise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'école, à lutter contre les discriminations.

Elle réaffirme que tous les enfants ont leur place à l'école, que l'école s'engage à ne pratiquer aucune discrimination, qu'elle est inclusive, qu'elle assure le principe d'égalité des chances.

La charte de la diversité a été distribuée à toutes les familles à la rentrée. Elle a été collée dans le cahier de correspondance et a dû être signée par les familles. Elle a été également envoyée par mail à tous les parents.

4. EFFECTIFS :

COURS	4 novembre 2025	Prévisions 2026-2027
Petite Section	13	12
Moyenne Section	18	13
Grande Section	17	18
CP	12	17
CE1	15	12
CE2	17	15
CM1	21	17
CM2	18	21
TOTAL	131	125

La carte scolaire qui donne les ouvertures ou fermetures de classe sera connue après les élections municipales (fin mars- début avril ; en théorie donc après le 22 mars et avant les vacances de printemps qui commencent le 4 avril)

5. DIVERS :

a) Le pôle ressource et le RASED :

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Psychologue scolaire : assure l'accueil, la communication avec d'autres intervenants extérieurs à l'école et aide à l'orientation.

Maîtresse spécialisée chargée de l'aide pédagogique

Maîtresse spécialisée chargée de l'aide relationnelle

POLE RESSOURCE :

L'inspecteur gère le pôle ressource qui agit sur des problématiques non résolues par le RASED ou l'équipe pédagogique de l'école. Il peut saisir une cellule Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés et déclencher des mesures d'urgence (ex : recrutement des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap ...).

b). Le programme pHARe :

Le programme pHARe engage l'ensemble des établissements scolaires publics et privés à prendre les mesures nécessaires pour prévenir et lutter contre le harcèlement.

Toutes les écoles ont déposé un protocole de traitement des situations de harcèlement. Le protocole a été présenté.

Tous les ans, dans les classes à partir du CP, 10h d'apprentissage autour du harcèlement seront proposées aux élèves.

L'ensemble des actions menées par les écoles et les établissements donnent lieu à l'obtention d'un label. La labellisation comporte trois niveaux :

- Niveau 1 – engagement
- Niveau 2 – approfondissement
- Niveau 3 – expertise

Les écoles élémentaires, collèges et lycées publics doivent obligatoirement atteindre le niveau 1.

Le niveau de labellisation sera évalué chaque fin d'année scolaire.

Cette année, l'école s'engagera dans la labellisation niveau 2 avec la réalisation d'un atelier pour les parents et la participation au prix Non Au Harcèlement (production d'une affiche Non au harcèlement).

Un des moments forts de ce programme est la journée non au harcèlement, le 6 novembre 2025.

Entre le 6 et le 21 novembre, tous les élèves à compter du CE2 vont devoir renseigner une grille d'auto-évaluation anonyme ou pas (au choix de l'élève) visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victime de harcèlement scolaire.

Les données du questionnaire sont conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, sauf s'il est nominatif et comporte les signalements d'une potentielle situation de harcèlement. Dans ce cas, les données du questionnaire sont conservées pour une durée de trois ans.

Les familles recevront en amont de ce questionnaire un courrier d'information ainsi qu'une autre note après la passation du questionnaire.

En cas de doute, il faut en parler à l'équipe enseignante, téléphoner au 3018.

d) Les projets de l'année :

→MS-GS (M. Louys) :

Projet Spectacle vivant

*Atelier en classe avec découverte d'une boîte à indices

*Spectacle Eclipse et Coquelicot (19 mars à La Forge à Portets)

*Atelier en classe sur le spectacle

→GS-CP (Mme Desbats) :

Projet Littérature jeunesse – Livre Pop Up

*Atelier en classe avec découverte d'une boîte à indices

*Médiathèque : découverte du lieu – lecture d'album pop-up -création pop up

→Classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 (Mme Barral, Mme Ripond et Mme Fortage) :

Projet Hip-HOP

En classe, il y aura :

-un atelier de danse pour se familiariser avec la musique, les pas de danse,

-un atelier de Beatbox avec l'apprentissage des sons de base

- un spectacle, Candide, (6 mars à La Forge à Portets)

Pour réaliser ces projets, il faut payer les déplacements, les parcours pédagogiques, les spectacles, la visite de lieux culturels et les intervenants. Les formations obligatoires demandées aux enseignants pour participer à ces parcours sont réalisées sur la base du volontariat et sont non rémunérées. Un parcours pédagogique coûte environ 10 000 euros à la communauté des communes mais ne revient qu'à 100 euros par classe. Pour organiser nos projets, nous recevons l'aide :

- de l'association des parents d'élèves « Les Loupiots » ,
- de la mairie (qui assure le déplacement sur les lieux de spectacles) ,
- de la coopérative scolaire (don des parents et les gains de la kermesse) : ce qui représente environ 200 euros par classe.

e) Projet d'école 2024-2029 :

Les trois axes en sont :

AXE 1 : Analyser les résultats aux évaluations nationales

Actions envisagées sur 5 ans :

- Améliorer les résultats en résolution de problèmes
- Améliorer les résultats en compréhension des textes lus

AXE 2 : Renforcer la relation école / familles

Actions envisagées sur 5 ans :

- Organiser des ateliers autour de thèmes, d'activités : journée jeux de société, journée maths, journée de présentation des métiers...
- Organiser des moments festifs en temps scolaires : journée déguisée
- Organiser des moments ouverts aux familles pour présenter les activités des classes, le travail des élèves : portes ouvertes
- Organiser des moments festifs hors temps scolaires : Noël, fête de fin d'année

AXE 3 : Améliorer le climat scolaire en optimisant la continuité au service du bien-être de tous

Actions envisagées sur 5 ans :

- pHARe : labellisation niveau 2
- Egalité filles-garçons : labellisation égalité filles-garçons
- Olympiades multi-niveaux
- Organisation de l'espace cour

e. Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires :

Elles sont organisées par groupes restreints d'élèves sur la pause méridienne (lundi, mardi et jeudi en fonction des groupes et des enseignants) et ont une durée de 30 minutes.

Elles sont réalisées sur proposition des enseignants aux familles, les familles ont le droit de refuser.

Elles ont 3 axes :

- l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- l'aide au travail personnel et la méthodologie
- une activité prévue par le projet d'école

L'aide aux élèves en difficultés est privilégiée. Cette année, les fondamentaux (français et maths) sont priorisés.

f. Remplacement :

Les remplaçants sont envoyés prioritairement sur les petites écoles (1 à 3 classes).

A l'école, une grille pour répartir les élèves quand leur enseignant est absent et non remplacé est établie. La grille est fixe : elle permet une répartition rapide des élèves et évite un trop grand brassage.

g. Sécurité :

Chaque école met en place des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) : risques majeurs, incendie et attentat -intrusion

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu le 23 septembre.

Un exercice de confinement et de mise à l'abri en cas d'attentat ou d'intrusion a eu lieu le 17 octobre

Les deux exercices se sont déroulés sans problème.

h. Communication parents /enseignants/ mairie :

La communication enseignants/parents se fait par l'intermédiaire du cahier de liaison. La directrice peut se faire le relais de la mairie, de l'association des Loupiots s'ils en font la demande afin de transmettre par mail ou par le cahier de correspondance diverses informations.

i. Agenda :

La fête de Noël aura lieu le vendredi 12 décembre à la salle polyvalente. Réservez votre soirée.

Afin de limiter le nombre de personnes dans la salle, elle aura lieu en plusieurs temps :

1. De 18h00 à 19h45 :

Moment réservé aux familles ayant au moins un enfant en maternelle (petite section- moyenne section et grande section).

Chants des élèves de maternelle (GS de la classe de GS-CP compris) à 18h30 suivi d'un apéritif salé.

2. A partir de 20h15 :

Moment réservé aux familles ayant au moins un enfant en élémentaire (CP - CE1 – CE2 – CM1 – CM2 + les GS de la classe de GS-CP compris).

Chants des élèves d'élémentaire à 20h45 suivi d'un rafraîchissement sucré.

Seuls, les parents et fratries sont invités afin de respecter les normes de sécurité de la salle.

Une note sera collée sur le cahier de correspondance et sera transmise également par mail.

j. Enseignements Internationaux de Langues Etrangères :

La demande de l'implantation d'un cours de langue portugais à l'école de Loupiac a été refusée.

Le cours de langue arabe est supprimé à compter de la rentrée 2025.

k. Education à la Vie Affective et Relationnelle :

Le sujet a été abordé dans toutes les classes et toutes les familles ont été destinataires d'un flyer adapté à l'âge de leur (s) enfant (s)
Dans le cadre de cet enseignement, les groupes sont mixtes.

I. L'utilisation des écrans

Le sujet a été abordé dans toutes les classes et toutes les familles ont été destinataires d'un flyer avec des recommandations faites aux familles et l'utilisation des écrans en classe en tant qu'outil.

La directrice rappelle que les réseaux sociaux sont interdits au moins de 13 ans et que pourtant chez les CM, il y aurait des groupes constitués.

6. COMPTES DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE :

	Caisse	Crédit Agricole
Au 30/09/2025	15,42 €	7 641,74 €

Il y aura un rappel concernant la cotisation à la coopérative en mars ou avril prochain.

Les comptes de la coopérative scolaire 2024-2025 ont été vérifiés par Mme Expert et Mme Rabier. Ils sont consultables à l'école.

Le budget municipal 2025 a attribué :

- 4 000 € pour les fournitures en 2025.
- 2 500 € pour les transports en 2025

Cette année, les commandes de photos vont se faire informatiquement via une plate-forme. Un mail informatif sera envoyé aux familles.

7. TRAVAUX D'ENTRETIEN :

Salle 1 GS-CP Mme Desbats	
Classe 2 CE2-CM1 Mme Barral	
Classe 3 MS-GS M. Louys	
Classe 4 PS-MS Mme Chataigner	
Toilettes Nouveau bâtiment	
Salle de pluriactivités	
Salle de repos	
SAS Nord (côté parking)	
SAS Sud (côté cour)	
Entrée principale de l'école	
Entrée de l'école	

(côté cantine)	
Classe 5 bis	
Classe 5 CE1-CE2 Mme Rivals	
Classe 7 CM1-CM2 Mme Ripond / Mme Fortage	
BCD	
Salle des maîtres	
Bureau	
Toilettes Cour	
Cour	

8. QUESTIONS DES PARENTS :

Seules seront abordées des questions relatives au fonctionnement de l'école et pouvant rentrer à l'ordre du jour d'un conseil d'école.

Les questions doivent être transmises à un délégué des parents élus ou à un membre de l'équipe éducative (enseignants ou ATSEM) ou à l'adresse mail des représentants des parents d'élèves élus.

Ensuite, la directrice mettra à l'ordre du jour les questions relevant du conseil d'école et arrivées avant la date fixée.

De même, ne seront pas traitées les questions déjà évoquées lors d'un conseil précédent ou celles dont ce n'est pas le lieu de les traiter.

-Serait-il possible d'avoir les menus de cantine par mail ?

Le menu est affiché aux deux entrées de l'école (portail et sas nord), il est également consultable sur le site de la mairie.

-Les fruits apportés par les parents sont autorisés dans des classes mais pas tous. Serait-il possible de l'avoir pour tout le monde ?

Les fruits et autres gouters ne sont en fait pas autorisés sur les temps scolaires comme précisé sur la note « collations-goûters » signée par les familles à la rentrée ;

Le matin, il n'y a pas de goûter pris sur le temps scolaire. Il peut être pris avant 8h30 pour les élèves allant en accueil périscolaire.

L'après-midi, l'enfant prendra son goûter soit à 16h45-17h00 à l'accueil périscolaire soit à la maison

-Pourriez-vous demander à la mairie de vider plus souvent les deux poubelles dans le parc de l'école s'il vous plaît ? (Elles débordent souvent)
 Cette question ne concerne pas les questions traitées lors du conseil d'école. Il faut contacter directement à la mairie.

Concernant l'incident qui a eu lieu le temps de midi avec une élève ayant fait un malaise qu'avez-vous prévu pour accroître la surveillance pendant ce temps ?

Merci

Réponse de M le Maire : Accroître la surveillance n'est pas la question. Il y a deux agents assurant la surveillance des enfants, agents stables.

Cet incident n'est pas un défaut de surveillance : il est difficile de prévenir ce type de problème (jeu de la tomate où les enfants bloquent leur respiration).

Une information a été envoyée le jour même à toutes les familles. A partir du CP, les enseignants ont fait une intervention de prévention auprès des élèves.

Le second incident est une chute accidentelle (l'élève courait), également difficile de prévenir.

Un « briefing » avec les agents communaux a été fait sur le comportement à avoir lors de ce type d'incidents. L'idéal est d'appeler d'abord le 112, donnant accès à un personnel médical, puis d'appeler les parents.

Il ne faut pas hésiter à appeler le 112.

Une liste des contacts des parents sera plus accessible pour les agents communaux (jusqu'à présent, ils utilisent les fichiers d'urgence de l'école) afin qu'ils soient plus autonomes lors de la pause méridienne.

Les familles pourront récupérer les verres de leurs enfants à chaque période de vacances afin que celui-ci soit nettoyé par les parents. Le verre devra être remis dans le cartable de l'élève le jour de la reprise de l'école.

Attention, quelques élèves n'ont toujours pas d'assurance scolaire.

Attention, il peut y avoir un temps de latence important entre l'envoi d'un mail et sa réception.

Il faut traiter les questions des parents plus tôt dans l'ordre du jour dans la réunion. Les questions doivent être transmises à la directrice deux semaines avant le conseil d'école.

Fin du conseil d'école : 20h40

Fait à Loupiac le 04/11/2025

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole

Le maire

Les Secrétaires de séance :